

[Texte]

Committees were put in place to try to work out in some detail the specific nature of the mandate. It is particularly relevant in the field of counter-terrorism. We have not yet seen officially a copy, but we are advised that a draft agreement document specifying in some detail the relationship and roles between the two organizations is available or will soon be available, and we will be looking at that very closely. But we are encouraged by the steps that have been taken by the two organizations in the last few months on the direction of the Solicitor General.

• 1015

The Chairman: Thank you, Mr. Nunziata. Mr. Robinson, 15 minutes.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman. I too would like to welcome the full committee before our committee and to assure them that we look with great interest and appreciation on the report that they provide to this committee. I see their report in a sense as providing a base for us to take the necessary steps beyond this report.

In a sense, what I see your committee doing, as an oversight committee, is flagging certain areas of concern, which we in turn, as a parliamentary committee, then must pursue in a manner that we see appropriate, both with the Director of the Security Service and of course with the Minister. And I would hope that both of those officials, Mr. Chairman, both Mr. Finn and the Solicitor General, will be appearing before the committee in the near future. I note that, for example, CSIS has requested some \$16 million in supplementary estimates on that particular point. That is a very significant request for supplementary estimates.

I have a number of questions arising from the report. There is not enough time for all of them, but I will deal with two or three issues, in any event, which I think are of particular concern. One of the issues which has been raised—and I raised it briefly at the June 3 meeting of this committee—was with respect to the provisions of the Canada Evidence Act that could in fact prejudice a trial of an individual who is appearing before the criminal courts of this country.

The case of Inderjit Singh Royat in British Columbia, for example, and there have been a number of others in which a representative of CSIS stood up in the court room and said to stop everything, no more questioning... This is a provision which has been criticized by both defence counsel and Crown counsel. I wonder if you have any comments.

There are no comments, I believe, in the report itself with respect to this practice, but I wonder if you share the concern that certainly I feel and a number of people feel with respect to the possibility of abuse of these provisions, bearing in mind, for example, that in the Royat case the trial judge in question—I believe it was a preliminary inquiry—refused to adjourn the inquiry in order that there might be an appeal to the Federal Court on the substance of the matter.

[Traduction]

On a mis sur pied des comités auxquels on a confié la tâche de définir de façon détaillée le mandat de chacun. Cette activité intéresse particulièrement le domaine de l'antiterrorisme. Nous n'avons pas encore reçu de copie du document, mais on nous a dit qu'un accord provisoire dans lequel on précise de façon assez détaillée les relations entre les deux organismes et leur rôle respectif était disponible, ou le serait sous peu, et soyez assuré que nous examinerons cet accord de très près. Mais les mesures prises par les deux organismes, au cours des derniers mois, à la directive du solliciteur général, nous paraissent fort encourageantes.

Le président: Merci, monsieur Nunziata. Monsieur Robinson, vous avez la parole pendant les 15 prochaines minutes.

M. Robinson: Merci, monsieur le président. Je voudrais tout d'abord souhaiter, moi aussi, la bienvenue à tous les membres du Comité et leur assurer que nous apprécions au plus haut point le rapport qu'ils nous présentent aujourd'hui et qu'il suscite chez nous le plus vif intérêt. Je considère en quelque sorte qu'il constitue le point de départ des mesures qu'il sera nécessaire de prendre par la suite.

En un sens, en qualité de comité de contrôle, votre rôle consiste à signaler certains problèmes que nous, en tant que comité parlementaire, devons tenter de régler de la manière la plus appropriée qui soit, de concert avec le directeur du Service de sécurité et, bien entendu, avec le ministre. Soit dit en passant, monsieur le président, j'espère que M. Finn et le solliciteur général seront invités d'ici peu à venir témoigner devant le Comité. Par exemple, je remarque que le SCRS a demandé quelque 16 millions de dollars en crédits supplémentaires, et je suppose que M. Finn viendra nous en parler, car il s'agit d'une somme très importante.

Le rapport suscite bien des questions. Puisque les minutes sont comptées, je me contenterai d'en aborder deux ou trois d'une importance que je considère toute particulière. L'une des questions que l'on a soulevée—et que j'ai d'ailleurs abordée brièvement à la réunion du 3 juin de notre Comité—a trait aux dispositions de la Loi sur la preuve au Canada qui pourraient porter préjudice à une personne comparissant au Canada devant un tribunal criminel.

Parmi tant d'autres, on pourrait citer le cas d'Inderjit Singh Royat, en Colombie-Britannique, où un représentant du SCRS s'est levé, pendant le procès, en ordonnant de tout arrêter, de mettre un terme à l'interrogatoire... C'est une disposition que l'avocat de la défense et le procureur de la Couronne ont tous deux critiquée. Avez-vous des observations à faire là-dessus?

Il n'y en a aucune dans le rapport, je crois, en ce qui a trait à cette pratique, mais je me demande si vous entretenez vous aussi l'inquiétude que je partage avec bon nombre de personnes relativement à la possibilité que l'on abuse de ces dispositions, en se souvenant, par exemple, que dans le cas Royat—lors de l'enquête préliminaire, je crois—le juge a refusé d'ajourner l'enquête, de manière à éviter que cet ajournement puisse donner matière à en appeler devant la Cour fédérale.